

ASSOCIATION TEMPS'DANSES DES COULEURS

Association déclarée - Loi 1901

1, rue du Grand Ban 55140 VAUCOULEURS

SIRET : 90303999800013 - APE : 8551Z

Tél : 06.19.22.24.36

Mail : tempsdancesdescouleurs@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION AUX COURS DE DANSE

SAISON 2024-2025 à VOID-VACON

Réinscription

Nouvelle inscription

Nom / Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : _____

Informations à remplir

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Numéro de l'élève : _____

Nom et prénom du représentant légal (pour les mineurs) : _____

Numéro du représentant légal : _____

Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Mon enfant est autorisé à partir seul(e) à la fin des cours de danse : Oui Non

Pièces obligatoires à joindre au moment de l'inscription

La fiche d'inscription dûment complétée et signée

Le paiement de l'adhésion à l'association et le paiement intégral des cours de danse

Le règlement intérieur dûment accepté et signé par le représentant légal et l'élève mineur, ou par l'élève majeur

La déclaration sur l'honneur relative au questionnaire médical

Le cas échéant, le certificat médical de moins de 6 mois (certificat valable 1 an)

Fait à : _____ Date : _____

Signature :

Cours de danse

Merci de cocher la(es) case(s) correspondante(s).

<input type="checkbox"/> Éveil [4-5 ans]	MERCREDI de 09h30 à 10h30		
BALLET		MODERN	
<input type="checkbox"/> Initiation [6-7 ans]	MERCREDI de 10h30 à 11h30	<input type="checkbox"/> Initiation [6-7 ans]	MERCREDI de 11h30 à 12h30
<input type="checkbox"/> Préparatoire [8-10 ans]	MERCREDI de 14h00 à 15h00	<input type="checkbox"/> Préparatoire [8-10 ans]	LUNDI de 17h30 à 18h30
<input type="checkbox"/> Moyen [10-12 ans]	MERCREDI de 15h00 à 16h15	<input type="checkbox"/> Moyen [10-12 ans]	LUNDI de 18h30 à 19h30
<input type="checkbox"/> Supérieur [13-15 ans]	MERCREDI de 16h30 à 18h00	<input type="checkbox"/> Supérieur [13-15 ans]	VENDREDI de 18h00 à 19h00
<input type="checkbox"/> Avancé [16 ans et +]	VENDREDI de 19h00 à 20h30	<input type="checkbox"/> Avancé [16 ans et +]	VENDREDI de 20h30 à 21h30

Tarifs

L'adhésion à l'association Temps'Danses des Couleurs est impérative pour pratiquer les cours de danse. Cette cotisation annuelle (non soumise à la TVA) comprend une assurance qui couvre l'élève en cas d'accident ou blessure et une partie de l'adhésion à la Fédération Française de la Danse. (Pour information, l'adhésion à la FFD s'élève à 24 € par danseur).

La cotisation s'élève à **15 €** par élève et **12 €** à partir du deuxième membre de la famille.

L'adhésion ne peut être remboursée et n'est pas comprise dans les forfaits des cours de danse. Le paiement peut être effectué par chèque bancaire à l'ordre de l'association TEMPS'DANSES DES COULEURS ou en espèces.

Le paiement de l'adhésion est distinct et séparé du paiement des cours de danse.

Merci de cocher votre forfait :

FORFAITS		Un seul règlement en début d'année		Plusieurs règlements échelonnés	
		Montant	<input type="checkbox"/>	Montant	<input type="checkbox"/>
ELEVE	1 cours / semaine	260 €	<input type="checkbox"/>	28 €	<input type="checkbox"/>
	2 cours / semaine	430 €	<input type="checkbox"/>	47 €	<input type="checkbox"/>
FAMILLE (2 élèves et +)	2 cours / semaine	450 €	<input type="checkbox"/>	49 €	<input type="checkbox"/>
	3 cours / semaine	630 €	<input type="checkbox"/>	69 €	<input type="checkbox"/>
	4 cours / semaine	750 €	<input type="checkbox"/>	79 €	<input type="checkbox"/>

Infos

Le paiement des cours peut être effectué par :

- chèques bancaires à l'ordre de l'association,
- par prélèvements automatiques,
- par chèques ANCV,
- par chèques sports,
- par pass'sports
- en espèces.

Une facture acquittée pourra vous être adressée dès l'intégralité du forfait encaissé.

En cas de règlement par chèques bancaires échelonnés

Il peut être envisagé une facilité de paiement, dans la limite de 10 chèques bancaires datés et remis le jour de l'inscription.

Nombre de chèques : _____ (10 max.)

	Sept. 24	Oct. 24	Nov. 24	Déc. 24	Jan. 25	Fév. 25	Mar. 25	Avr. 25	Mai 25	Juin 25
Montant										
N° chèque										

En cas de règlement par prélèvements automatiques mensuels

Des prélèvements automatiques mensuels au 10 des mois peuvent être mis en place à partir du mois suivant l'inscription. Pour s'inscrire, merci de vous rapprocher de l'association qui vous transmettra une demande d'autorisation de prélèvements automatiques.

En cas d'interruption du prélèvement automatique au cours de l'année, vous devez avertir l'association par écrit, et non directement votre banque. En effet, ceci engendrerait des frais bancaires à l'association qui serait dans l'obligation de vous les facturer.

Merci de bien vouloir signaler à l'association tout changement d'adresse. Les informations relatives au fonctionnement des cours de danse sont essentiellement communiquées par sms et courriers électroniques.